

Monsieur Martin Francis
5 Route du Dognon
Lieu dit La Loubresse
87190 Magnac-Laval

Le 7 novembre 2018

Objet : Projet éolien Magnac-Laval présenté par la SAS Énergie Haute Vienne

Messieurs les membres de la commission d'enquête

Dans le cadre la présente enquête publique, je souhaiterais attirer votre attention sur les éléments suivants :

1) Contexte général

1. Localisation des projets éoliens en Nouvelle Aquitaine

Pourquoi, la carte des projets Éoliens publiée par la DREAL Nouvelle Aquitaine n'est pas présentée dans l'étude. La densité de projets éoliens autorisés et en cours dans le nord de la Nouvelle Aquitaine et du nord Haute-Vienne est très importante. Cette situation ne devrait-elle pas être prise en considération avant d'autoriser d'autres projets ?

2. Absence de bilan carbone

Pourquoi ne sommes nous pas informés du bilan carbone du projet éolien qui devrait être un axe de réflexion au regard de l'intérêt général ?

3. Le nord Haute-Vienne présente une population étrangère très importante notamment des anglo-saxons qui s'installent dans notre région (Ci-joint extrait enquête insee septembre 2017). Cette dimension ne ressort pas dans l'étude. Il est d'ailleurs regrettable qu'aucun dispositif n'ai été prévu afin de communiquer avec la population non francophone sur ce projet, les documents provenant des actionnaires allemands ont pourtant été traduits en français. Une partie de la population locale qui fait vivre le territoire et qui a le droit de vote aux élections municipales n'est-elle pas exclue de l'enquête publique ? Quelle valeur peut-avoir cette enquête publique, si une part significative de la population ne peut pleinement y prendre part ?

2) Aspects Juridiques

1. Détention du capital social

1. Je relève que la SAS Énergie Haute-Vienne a pour associé unique la société WPD Europe GmbH, elle même détenue par deux sociétés de droit allemand.

2. Signataire de la demande

1. Je relève que le signataire de la demande n'est pas le Président de la société. Au regard du montant de l'investissement prévu 31 millions d'euros, pourrait-il être confirmé que le directeur général a bien autorité et n'a pas de limitation de pouvoir ?

3. Signature de Monsieur Forrister

1. Monsieur Forrister mon voisin est anglais et ne parle pas du tout français. Il est concerné par le projet au titre des voies d'accès. Je suis surpris de voir dans le document accord avis sa signature sur des documents non traduits . Est-on sûr qu'il a bien compris ce qu'il a signé ? Pourquoi ces documents n'ont-ils pas été traduits ?

3) Aspects financiers

1. Le plan de financement et le bilan prévisionnel

1. Le plan de financement ne comprend que le compte de résultat prévisionnel mais pas le bilan prévisionnel ces documents sont normalement indissociables d'un projet de financement, pourquoi ? Pourquoi alors que le dossier complet présente plusieurs centaines de page l'information financière ne tient que sur un page ? Pourquoi n'avons nous pas plus d'information à ce titre ? Quel est par exemple le coût d'achat d'une éolienne au fabricant ?

2. Flux de trésorerie disponible

1. Le flux de trésorerie **disponible cumulé** qui ressort du plan de financement prévisionnel est de **16,3 millions**. En l'absence de bilan prévisionnel détaillé peut-on nous dire comment sera utilisé le flux de trésorerie disponible ? Cette somme sera t'elle reversée aux actionnaires allemands sous forme de dividendes ? Dans un contexte où les français voient

le coût des carburants augmenter très fortement sous l'effet de taxes destinées à la transition écologique, cette situation n'est-elle pas pour le moins curieuse ?

3. Situation financière de WPD et soutien financier de la société mère.

Il est rappelé à plusieurs reprises que le groupe est en très bonne santé financière, pourtant la société WPD Développement affiche une perte de plus d'un million d'euros et a perdu plus de la moitié de ses fonds propres au titre des comptes clos le 31 décembre 2017 (cf extrait société.com). Pourquoi n'est-il pas communiqué une lettre de soutien financier de l'actionnaire de référence ? Pourquoi la décision de l'actionnaire de référence de non dissolution de la société n'est-elle pas communiquée ?

4. Risque financier

1. Le prévisionnel d'investissement prévoit un taux de rémunération des emprunts de 5%, au regard d'un projet présenté comme sans risque et au regard es taux actuels comment ce taux est-il justifié ? Quel est la prime de risque intégré dans ce taux ?

5. Contrats de développement et de construction

1. Au regard de l'organigramme présenté au paragraphe présentation des capacités techniques et financières de l'exploitant de la description de la demande, je comprends qu'il existe un contrat de développement et un contrat de construction entre la Sas Énergie Haute Vienne et la SAS WPD et la SAS WPD Construction mais aucune autre information n'est donnée sur ces contrats. Il est par ailleurs précisé dans ce même document que la SAS Énergie Haute Vienne n'a que vocation à porter les autorisations et à exploiter le parc. Pourquoi n'avons nous pas d'information sur les « co-traitants » alors qu'une société apparaît en difficulté, la nature et les conditions particulières des contrats ainsi que les conditions financières de ces opérations ?

6. Lettre de soutien financier

1. Le Directeur général de la société WPD Europe GMBH atteste que la société mère apportera son soutien financier à la société SAS Énergie Haute-Vienne, mais n'atteste pas qu'elle en a les moyens financiers et à hauteur de quel montant son soutien financier s'exercera. Pourquoi aucune attestation bancaire ou du commissaire aux comptes n'est communiquée ? A défaut, pourquoi les états financiers de cette société ne sont pas présentés ?
2. Pourquoi aucune lettre de soutien pour la société WPD Développement n'est présentée ? C'est à priori elle, qui a immédiatement besoin d'un soutien financier et c'est elle qui se trouve le plus amont dans la phase de développement du projet.

7. Quelle retombée économique pour l'économie locale ?

1. Pourquoi aucune synthèse des retombées économiques locales n'est fournie ? Au regard de l'intérêt général cette synthèse ne devrait-elle pas être comparée aux retombées économiques pour les actionnaires (16 Millions d'euros + le bénéfice généré par les phases de développement et de construction qui n'est pas communiqué) ?
2. Pourquoi puisque ne pas avoir proposé aux habitants et acteurs locaux de souscrire au capital de la société SAS Energie Haute Vienne ?

4) Aspects environnementaux

1. Il me semble implorant de signaler, des éléments non cités dans l'étude :

- qu'un parc photovoltaïque d'une superficie de 30 hectares est présent sur la commune de Tersannes (à environ 3 km à vol d'oiseau) et que de nombreux bâtiments photovoltaïque sont déjà construits et sont en-cours notamment trois bâtiments à quelques centaines de mètres du projet.

- qu'un parc éolien de six générateurs déjà bien visible pourtant, et toujours non cité dans l'étude, est en fonctionnement sur la commune de lussac-les-églises.

Le secteur ne contribue t'il pas suffisamment au développement des énergies renouvelables ?

2. Le coût de démantèlement n'est-il pas sous-évalué ? L'arrêté du 26 août 2011 donne une valeur indicative du coût de démantèlement d'une éolienne (50 000 €). Le parc s'il était construit serait démanteler au plus tôt en 2040 soit prêt de 30 ans après cet arrêté. S'il on tient compte de l'objectif d'inflation de la banque centrale européenne (2%), le coût ainsi projeté serait de 370 000 € ce qui est bien supérieur à l'évaluation faite. Quel sera le coût de démantèlement du câble de raccordement de plusieurs kilomètres et des postes de livraison ? Pourquoi n'est-il pas communiqué dans l'étude ?

3. L'étude se contente de mesurer l'impact visuel de jour, mais qu'en est-il de nuit ? De notre village nous pouvons voir clairement des points lumineux rouge des parc de la Souterraine, L'Isle Jourdain, Lussac les Eglises, des mâts de mesures du secteur. Pourquoi aucune information sur le sujet ? Pourquoi aucune mesure d'impact ?

4. Quel est l'impact des blocs de bétons qui ne seront jamais démantelé sur l'eau de source ?

Vous remerciant par avance pour votre diligence, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes respectueuses salutations.

Francis MARTIN

Annexe 1 : Projets éoliens en Nouvelle-Aquitaine au 15 août 2018

Annexe 2 : Etude insee 2017

Annexe 3 : Extrait société.com relatif à la société WPD Développement